VILLE DE GENÈVE

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2008

PA-77

LE CONSEIL MUNICIPAL,

considérant l'importance première de réaliser, dans les meilleurs délais, un projet d'aménagement du site d'Artamis, du type écoquartier et comprenant notamment des logements;

considérant la décision du 8 février 2008 du Service cantonal de géologie, sols et déchets, relative à l'option d'assainissement choisie et de la clé de répartition du coût de celle-ci,

arrête:

Article premier. – D'enjoindre au Conseil administratif de ne pas recourir ou de retirer le recours déposé par-devant la Commission cantonale de recours en matière de constructions contre la décision mentionnée.

Art. 2. – De solliciter du Conseil administratif une information régulière sur ce dossier.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Alexandre Chevalier

Le Président:

Guy Dossan